

CULTURE

Cinéma municipal le Luxy

Partenariat de PIE (Projet Inter-Etablissements)

Convention avec le collège Molière et l'école élémentaire l'Orme-au-Chat

EXPOSE DES MOTIFS

Le Luxy, en partenariat avec la Cinémathèque Française, propose sur le territoire d'Ivry et pour la première fois un projet PIE (Inter-Etablissements) auquel participent une classe de 6^{ème} du collège Molière et une classe de CM2 de l'école l'Orme-au-Chat.

Le Luxy s'est inscrit dans une collaboration étroite avec ces deux établissements scolaires dans la mise en œuvre de ce projet, que ce soit dans l'élaboration pédagogique du programme des films, comme dans la coordination et le financement des interventions des professionnels de l'audiovisuel encadrant les élèves autour de la découverte des films et de l'analyse filmique.

En effet, ce nouveau partenariat va dans le sens des orientations de politique éducative culturelle développée à la Ville d'Ivry-sur-Seine. La ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale. Cela favorise aussi le lien primaire/collège, prenant en compte la nouvelle réforme, mise en place cette année, incluant les 6^e au Cycle 3 de l'enseignement. L'objet de ce partenariat est en effet de permettre aux élèves de découvrir, avec l'appui des professionnels, le cinéma, ses différents métiers et toutes les facettes de ce secteur d'activité, et ce grâce à une subvention spécifique versée au collège par la DAAC¹ de Créteil, ainsi qu'une participation financière des deux établissements. Ces sommes seront reversées directement au Luxy pour la mise en œuvre de ce projet.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la convention financière avec le collège Molière et l'école élémentaire l'Orme-au-Chat relative à la mise en œuvre de ce projet inter-établissement pour l'année scolaire 2016/2017.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

¹ DAAC : Délégation académique des affaires culturelles

CULTURE

12) Cinéma municipal le Luxy

Partenariat de PIE (Projet Inter-Etablissements)

Convention avec le collège Molière et l'école élémentaire l'Orme-au-Chat

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1^{er} janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

vu sa délibération du 7 avril 2016 adoptant le budget annexe du cinéma municipal le Luxy pour l'année 2016,

considérant que la ville d'Ivry apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous et notamment aux projets artistiques en développement en partenariat avec l'Education Nationale,

considérant que le projet inter-établissement dans le domaine du cinéma prévu pour une classe de 6^{ème} et une classe de CM2 appartenant respectivement au collège Molière et à l'école élémentaire l'Orme-au-Chat correspond à l'un des axes thématiques développés par la politique publique culturelle de la Ville,

considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le collège Molière et l'école élémentaire l'Orme-au-Chat pour l'année scolaire 2016/2017,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention financière avec le collège Molière et l'école primaire l'Orme-au-Chat relative à la mise en œuvre d'un projet inter-établissements dans le domaine du cinéma pour l'année scolaire 2016/2017 et AUTORISE le Maire à la signer, ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016